dans les bureaux de la «Banque Maubeugeoise», porteur d'une traite de 275 fr 45 c. et revêtue de la fausse signature du sieur Derkenne, brasseur à Feignies, demandait à l'escompter. La traite était accompagnée d'une lettre fausse de Derkenne dans laquelle ce dernier priait le directeur de la «Banque Maubeugeoise» de remettre au porteur la somme énoncée dans l'effet. L'attitude de Lenglet et le prénom de «Paul» donné à Derkenne dans la traite, alors qu'il s'appelle Léopold, éveillèrent les soupçons de l'employé de la Banque : se voyant découvert, Lenglet voulut quitter le bureau, mais il fut rejoint et arrêté. Dès le début de l'information, l'accusé s'est reconnu l'auteur de la traite fausse et de la prétendue lettre de M. Derkenne.

» Lenglet employé de la Compagnie du chemin de fer depuis 1866, s'est fait, à raison de son inconduite, révoquer dans le courant de l'année 1880 »

L'audience continue.

NORD

Les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit, dans la séance du jeudi 15 février :

Dans le scrutin sur l'ensemble du contre-projet présenté par MM. Antonin Proust, Martin-Feuillée, Lecherbonnier, Delsuns, Montaud et Fabre (ancienne proposition Barbey, moins le dernier article).

Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Ch. Desmontiers, Girard, Girond, Guillemin P. Legrand, de Marcère, Masure, Screpel et Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Outers, Pilchon et des Rotours.

Les votes des sénateurs du Nord se sont répartis comme suit, dans la séance du vendredi 16 février 1883 :

1° Dans le scrutin sur le renvoi à demain de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, amendé par le Sénat, adopté avec de nouvelles modifications par la Chambre des députés, tendant à régler la situation des membres des familles qui ont régné en France :

Ont voté pour : MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Testelin.

Ont voté contre : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

Le Sénat a adopté.

2° Dans le scrutin sur l'article 3 du projet de loi sur le régime des eaux. (Nouvelle rédaction de la commission) :

Ont voté pour : MM. Corne, Fournier.

Ont voté contre : MM. Kolb-Bernard, Massiet du Biest, Pajot, Théry.

N'ont pas pris part au vote : MM. Dutilleul, Faidherbe, Merlin, Testelin, Wallon.

Le Sénat n'a pas adopté.

Nominations ecclésiastiques. — M. Marcotte, curé d'Auby, est nommé à Roncourt ; M. Legrand, curé de Lezennes, à Auby ; M. Dupondt, curé de Roncourt, à Lezennes ; M. Delannoy, curé de Férin, à Ramonsies. M. Ritaine, prêtre-sacristain à Dunkerque Saint-Eloi, est nommé curé de Férin ; M. Boulogne, curé de Cohrieux, à Bachant ; M. Dardenne, curé de Dimont et Dimechaux, à Cobrieux.

La durée des heures de travail. — L'*Officiel* de ce jour promulgue la loi suivante :

« Loi tendant à assurer l'application de la loi du 9 septembre 1848, sur la durée des heures de travail.

» Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

» Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

» Art. 1er. — Les commissions locales et les inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures, institués par la loi du 19 mai 1874, sont chargés de surveiller l'application de la loi du 9 septembre 1848 sur la durée des heures de travail.

» Art. 2. — Le Gouvernement est autorisé à augmenter le nombre des inspecteurs divisionnaires et des circonscriptions territoriales d'inspection institués par l'article 16 de la loi du 19 mai 1874.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

» Fait à Paris, le 16 février 1883

» Jules Grévy.

» Par le Président de la République :

» *Le ministre du commerce,*

» Pierre Legrand. »

Bachant. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. l'abbé Portier, curé de Bachant (canton de Berlaimont).

Ce vénérable prêtre, qui occupait ce poste depuis 28 ans, était âgé de 80 ans.

Halluin. — Les douaniers Irénée Hacart et Jules Guilliery ont arrêté le nommé Louis Goetdbeda, 26 ans, journalier, qui était porteur de dix kilogs de café lorrifié.

Bailleul. — On vient d'arrêter à Nieppe et de mettre à la disposition du parquet d'Hazebrouck, la femme Turpin, qui avait déclaré à l'autorité que, le 7 de ce mois et en son absence on s'était introduit dans sa demeure où, après avoir fracturé un meuble, on avait pris une somme de 100 fr. sur une somme de 545 fr. qui s'y trouvait déposée.

Or, il résulte d'une enquête minutieusement faite que le vol n'avait pas eu lieu, et la plaignante a été forcée d'avouer qu'elle avait prêté elle-même cette somme qu'elle avait dissipée. On supposa que, n'osant avouer à son mari qu'elle avait dépensé cet argent, dans la crainte d'être battue, elle avait cru se tirer d'affaire en imaginant un vol. Cette manœuvre n'a pas réussi.

Douai. — L'affaire Labanhie figure au rôle des assises pour l'audience de lundi prochain comme on sait. Elle excite à un haut degré la curiosité publique, et d'après ce qui nous revient de Douai, on s'attend à une affluence extraordinaire. Le nombre des cartes distribuées dépasse déjà notablement celui des places de la salle des assises : nul doute qu'il y ait, lundi, beaucoup plus d'appelés que d'élus et que par conséquent une certaine quantité de curieux rentrent bredouilles. Quant aux « heureux » qui seront arrivés à temps pour franchir le seuil et prendre place dans la salle, s'ils n'étouffent point, la chaleur suffocante qui est l'atmosphère ordinaire de la salle des assises dans les grands jours leur fera acheter chèrement la satisfaction qu'ils y seront allés chercher.

On peut prévoir dès à présent que l'affaire occupera deux audiences entières. Il y a vingt-six témoins, parmi lesquels figurent M. Bacquet, juge d'instruction, M. Gasser, commissaire central, M. Droulez, inspecteur de la sûreté, M. Baratte, rentier, l'une des filles de la veuve Verdez, et le cocher qui a, dit-on, conduit à la gare les inculpés le soir même du vol.

C'est Me Haitu qui plaide pour le médecin Labanhie, et Me Escoffier pour la veuve Verdez.

La Cour sera présidée par M. Espinas.

Dunkerque. — Hier, vendredi, à huit heures du matin, le trois-mâts autrichien *Catherina B.*, chargé de douvelles, venant de Fiume, s'est échoué dans le chenal, en face du gril de carénage, en entrant dans le port, par suite du manque de profondeur d'eau.

On espère que ce navire pourra être relevé, cette nuit, sans avaries.

PAS-DE-CALAIS

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 16 février 1883, a été autorisée la création de recettes simples de 4e classe des postes dans la commune de Vaulx-Vrancourt (Pas-de-Calais).

Les votes des députés du Pas-de-Calais se sont répartis comme suit dans la séance du jeudi 15 février :

Dans le scrutin sur l'ensemble du contre-projet présenté par MM. Antonin Proust, Martin Feuillée, Lecherbonnier, Delsuns, Montaud et Fabre (ancienne proposition Barbey, moins le dernier article):

Ont voté pour : MM. Ansart, Bouilliez-Bridon, Desprez, Florent-Lefebvre et Panien.

Ont voté contre : MM. G. Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert et Ribot.

St-Pierre-lez-Calais. — Le Conseil municipal, sur la proposition de M. Bandouy, vient de décider qu'à l'avenir les procès-verbaux de ses séances seraient publiés *in-extenso*.

— L'arrivée d'un cirque ménagerie est annoncée pour le 1er mars ; c'est un établissement anglo-américain, sous la direction de M. Sanger. Il contient 12 éléphants, 8 chemeaux et dromadaires et 200 chevaux et poneys.

— On organise une grande cavalcade pour le dimanche de la Pentecôte.

— Les sept brigades de gendarmerie de Calais, St Pierre, Guînes et Marquise se sont réunies hier à Calais, pour faire tirer à la cible sur la plage.

Moringhem. — Les recherches de la justice sur le crime de Moringhem, ne restent pas infructueuses. On dit même que des arrestations sont déjà faites. Les soupçons se portaient sur plusieurs individus. On parle de trois arrestations.

On ajoute que la veille du crime ou plutôt dans la soirée qui l'a précédé, l'un des individus aujourd'hui suspects aurait offert une somme à un jeune homme pour aller avec lui chez la malheureuse victime. C'est de là que seraient parties les recherches de la justice, s'appuyant d'autre part sur certaine déclaration dont nous aurons probablement à parler plus tard.

Nous ne pouvons que nous associer au désir général de voir la justice arriver à son but ; car de tels crimes jettent un légitime émoi dans le pays.

Lens. — *Un symptôme inquiétant.* — D'après un journal spécial, *la Houille*, les houillères de notre département sont en ce moment visitées par une foule de voyageurs allemands, qui vont offrir des aciers, des bois, des huiles, des graisses, etc. En même temps, il ne se passe pas de jour où elles ne reçoivent des circulaires des maisons allemandes offrant ces produits à des prix inférieurs à ceux pratiqués en France.

C'est là l'indice d'un développement industriel considérable chez les Allemands, développement inquiétant pour la France.

Rappelons à ce propos ce que disait l'année dernière le prince héritier d'Allemagne :

« Nous avons vaincu la France en 1870 sur » les champs de bataille ; nous voulons la vain- » cre de nouveau sur le terrain industriel et » commercial. »

Paroles à méditer.

Guînes. — Un moulin à vent, appartenant à M. Lemaire d'Hames Boucre, a été détruit par les flammes vendredi, à 4 heures du matin.

Ardres. — On lit dans le *Pas-de-Calais* :

« On se rappelle peut-être la demande adressée il y a quelques semaines, par l'*unanimité* des pères de famille ayant actuellement des enfants soumis à la loi sur les écoles primaires, dans les communes d'Eperlecques, Bayenghem-lez-Eperlecques et Recques, avec l'espoir d'obtenir que les instituteurs et institutrices fussent autorisés à faire apprendre la lettre du catéchisme dans les écoles en dehors des heures de classes.

» M. le préfet du Pas-de-Calais a fait répondre par M. le sous-préfet de Saint-Omer qu'il était absolument impossible d'accorder rien de semblable, que la loi était là et qu'il fallait s'y soumettre. Il a même ajouté que cette démarche des pères de famille lui paraissait illégale !

» Ainsi voilà qui est bien convenu : nous avons parfaitement le droit de payer, même de payer très-cher, pour faire des écoles à l'usage de nos enfants ; mieux que cela, si nous trouvons que nos écoles sont suffisantes et que MM. les inspecteurs ne partagent pas notre avis, on nous impose la dépense sans écouter nos observations. Mais quant à nous servir de ces écoles suivant le désir manifesté par *nous tous* pour que nos enfants puissent y recevoir *toute l'instruction* que nous souhaitons, nous n'avons rien à y voir ; si même nous élevons quelque bien modeste observation, si nous demandons une légère tolérance, on nous dit : vos démarches sont condamnables et illégales !

« Il faut que nous soyons bien bornés, nous autres paysans, qui ne comprenons pas le grand bienfait qu'on nous octroie là. »

Sallau. — Dans la fosse n° 5 de la Compagnie de Courrières, à Sallau, un éboulement a coûté la vie à un mineur belge, Charles Greinson, âgé de 31 ans.

La galerie étant en bon état au moment de l'accident et le boisage très solide, le malheur ne pouvait donc être prévu

Le malheureux Greinson laisse une veuve et trois enfants, dont l'aîné n'a que 6 ans.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 16 février. — Charles Delgrange, rue du Tilleul, grande cité du Pile, 19. — Albert Ghondt, rue Jacquart, rue Masurel, 39. — Hélène Lorin, rue de Ma Campagne, cour Flamencourt, 3. — Marceau Demis, rue de la Redoute, 61. — Léonie Sessoisse, rue de la Fosse aux Chênes, 61. — Philomène Bethel, rue Labruyère, 93. — Zoé Egels, rue Labruyère, 14. — Adolphe Delberghe, rue Decrème, 2. — Antoinette Coomans, rue Vaucanson, 55. — Paul Delotte, rue St-Antoine, 36 bis.

Déclarations de décès du 16 février. — Marie Demeis, 1 an, rue d'Alma, 119. — Brutois, présenté sans vie, rue Bayard, 26. — Verhulst, présenté sans vie, rue Cateau, 55. — Pierre Lecomte, 73 ans, journalier, rue de la Pile, maisons Fremaux. — Sophie Bocquet, 45 ans, ménagère, rue de Tureune, 4. — François Leconte, 71 ans, propriétaire, Grande-Rue. — Jeanne Mulleville, 2 jours, Hôtel-Dieu. — Eloi Lambin, 2 mois, rue du Parc, 1. — Achille Hasbrouck, 62 ans, cylindreur, rue du collège, 30.

Etat-civil de Tourcoing. — Naissances du 15 février. — Jules Fippo, rue Nationale. — Jean-Louis Nuytiens, rue de Cateau. — Ernest Destombes, au Brun-Pain.

Décès du 15 février. — Julien Cornille, 5 mois 20 jours, rue de la Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MÉAUX-BOCQUET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie BOCQUET, décédée à Roubaix, le 16 février 1883, à l'âge de 45 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 février 1883, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 17 dudit mois, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tureune, à l'Epeule, en face du Balon d'Or.

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK-LOTAR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Achille-Joseph HAZEBROUCK, décédé à Roubaix, le 16 février 1883, dans sa 63e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 8 heures; et aux Convoi et Service Solennels de 2e Classe, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 9 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 17, à 5 heures 1/4 — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 30.

Les amis et connaissances de la famille LECONTE-BECQUET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Joseph LECONTE, veuf de Dame Flore BECQUET, décédé à Roubaix, le 15 février 1883, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 février, à 9 heures; et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 34.

Les amis et connaissances de la famille POUCHAIN-BARBIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosalie BARBIEUX, décédée à Toufflers, le 15 février 1883, à l'âge de 62 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 février, à 9 heures 1/2, en l'église de Tonfflers. Les Vigiles seront chantées le dimanche 18, à 2 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Place.

Les amis et connaissances de la famille LAMBIN-FLIPO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Eloi LAMBIN, décédé à Roubaix, le 16 février 1883, à l'âge de 9 semaines, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 17 février, à 3 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Parc, 1.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 19 février 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DOUFRELIGNE, Conseiller municipal, Chevalier de la Légion-d'honneur, décoré de la médaille militaire et de la croix de Medjidié, 5e classe de Turquie, ex-sergent au 1er grenadiers de la garde impériale, époux de Dame Adèle CATEL, décédé à Croix, le 8 février 1882, dans sa 65e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille GRUET-MOREAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mlle Henriette GRUET, décédée à Roubaix, le 17 février 1883, dans sa 22e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 février, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 20 février 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François VILLERS, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1883, dans sa soixante-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 19 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré CARRETTE, ancien mécanicien, libraire, époux de Dame Céline CATTEAU, décédé à Lille, le 18 janvier 1882, à l'âge de 40 ans et 11 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 19 février 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis CALLENS, président de la société Saint-Vital, époux de Dame Clémence PARMENTIER, décédé à Wattrelos, le 17 février 1882, à l'âge de 33 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, d'Esquermes, le lundi 19 février 1883, pour le repos de l'âme de Madame Pauline-Adelaïde DUPRIEZ, veuve de Monsieur Jean-Baptiste BUSSINE, décédée à Lille, le 5 février 1883, à l'âge de soixante-dix-huit ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florine-François QUÉNOY, veuve de Monsieur Jean-Baptiste DESBARBIEUX, décédé à Roubaix, le 20 février 1882, dans sa soixante-troisième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 20 février 1883, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Sylvie DILLIES, épouse de Monsieur Désiré VANDENDRIESSECHE, décédée Roubaix, le 14 février 1882, à l'âge de soixante-et-un ans et dix mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le 61e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1867 par la ville de Bruxelles, a eu lieu le jeudi 15 février. Voici les numéros primés :

N° 193282 remboursable par 12,500 francs.

N° 131936 par 2,000 fr.

Numéros 12731 — 220030 — 235091 chacun par 500 francs.

Numéros 84310 — 102255 — 196662 chacun par 225 francs.

Numéros 21916 — 182903 chacun par 200 fr.

Anvers. — Le même jour, a eu lieu le 50e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1874 par la ville d'Anvers. Numéros primés :

N° 580830 remboursable par 10,000 fr.

N° 529703 par 1,000 fr.

N° 611873 par 500 fr.

Numéros 37287 — 395733 chacun par 250 fr.

Numéros 25195 — 67897 — 113122 — 120258 — 125748 — 132938 — 229711 — 254931 — 2[illegible] — 260727 — 431825 — 530570 — 542205 — 680173 — 689813 — 651917 — 659017 — 659063 — 670851 — 711686 chacun par 50 francs.

Bruxelles. — Le correspondant bruxellois de la *Patrie* de Bruges, rapporte que, par suite du vole de la loi dite « des princes », le prince Roland Bonaparte émigrera sans doute dans le Luxembourg belge. « On se rappelle, ajoute le correspondant, que son père, feu le prince Pierre Bonaparte, fils de Lucien, naquit pendant de longues années Daverdisse, puis le modeste domaine des Epioux, dépendance de la commune de Lacuisine, située sur la Semois et confinant à cette poétique Forêt-Noire si finement décrite, il y a deux ans, par M. l'avocat Edmond Picard. Le prince Roland Bonaparte a chargé un de ses agents de lui chercher une villa dans les parages habités jadis par son père. Il réside à Versailles, où il est lieutenant d'infanterie et veuf de Mlle Blanc, qui lui a laissé en mourant une grande fortune. »

Gand. — *Crime odieux.* — On nous informe, dit le *Bien public*, qu'un crime odieux a été commis à Oosterzeele par un vieillard de 85 ans. Il aurait tenté d'empoisonner ses trois fils en mettant du phosphore dans les aliments qu'il leur avait préparés. On se refuse à croire que le vieillard ne soit pas atteint d'aliéna ion mentale, ou tout au moins d'idiotisme.

Tournai. — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Une aventure, environnée de mystère, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations.

» Nous ne discuterons pas le plus ou moins de vraisemblance, le plus ou moins de véracité qu'on peut attribuer à ces faits. Notre rôle de chroniqueur nous impose, pour le moment, le devoir de narrer les choses telles qu'on les expose en ville et aux alentours, mais la se bornent nos obligations. Plus tard nous saurons au juste, espérons-le, ce qui est vrai ou ce qui est exagéré.

» Deux Messieurs se présentaient dernièrement chez un ouvrier maçon des environs de notre ville, lui demandant s'il consentirait à venir faire chez eux un petit travail. Ce travail devait se faire le soir, et il serait bien rémunéré.

» Le maçon consentit à tout, sans songer plus loin.

» On vient le chercher, une de ces dernières nuits, en voiture. Un des deux Messieurs est sur le siége, l'autre monte en voiture avec le maçon qui remarque, non sans étonnement, que des panneaux de bois sont glissés sur les glaces, au lieu de vitres. Il ne sait où il va. L'obscurité est complète.

» Après une assez longue course, la voiture s'arrête; on le fait descendre dans une maison. On le mène dans un appartement où se trouve un grand meuble, une sorte de garde-robe qu'on lui ordonne de murer, à plusieurs briques d'épaisseur. Et les deux hommes se postent de chaque côté du maçon.

» Celui-ci se met à l'ouvrage, car tout un matériel de maçon est prêt devant lui, il place briques sur briques ; mais soudain il s'arrête, il croit avoir entendu des plaintes, des gémissements; il a assaré plus tard qu'il avait entendu ces mots : « Va-t-on me laisser mourir » de faim ? »

» Il en fait l'observation aux Messieurs qui le surveillent.

— « Tais-toi ! » dit l'un. Ce n'est rien du » tout; faites votre ouvrage, vous serez bien » payé ! »

» Le maçon achève : on lui donne 200 francs et les deux hommes le reconduisent dans sa demeure, dans la même voiture, avec le même mystère.

» Voilà ce qu'on dit un peu partout — on cause de cela, en sourdine il est vrai, mais enfin, on en cause.

» On ajoute de plus que le maçon, héros de cette fantastique histoire, est actuellement très-malade.

» Quoiqu'il en soit, si ce n'est pas là le rêve d'un cerveau malade, halluciné; si le maçon en question a bien vu, bien entendu, s'il a travaillé comme il le dit, s'il a réellement reçu cet argent, il faut que la Justice cherche immédiatement.

» Sans accepter ce fait d'une manière irréfléchie, nous tenons à en avoir le cœur net — car nous commençons à en avoir assez de tous ces forfaits, qui feront bientôt ressembler notre ville à la forêt de Bondy. »

— Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 cent. au lieu de 25 :

Antoing, Blandin, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Hainaut, Mainin, Mouscrons, Mourcourt, Neuve Eglise, Taintegnies, Templeuve, Tournai, Warneton, Wervicq, Ypres.

FAITS DIVERS

— On écrit de Dortmund, le 16 février :

« Une explosion de feu grisou s'est produite ce matin dans la onzième couche de la mine *la Borussia*, près de Marten. Quatre mineurs ont été tués, et trois blessés. Deux autres n'ont pas encore été retrouvés. Le travail n'est pas interrompu. »

— Le P. de la Croix, le savant promoteur des fouilles gallo-romaines de Sanxay, vient de découvrir de nouvelles substructions entre les Thermes et le ruisseau de la Vonne.

Ces ruines mesurent 105 m. 65 de longueur, sur 34 m. 50 de largeur. Elles forment trois corps de bâtiments se faisant suite et appartenant à la même époque.

Le P. de la Croix pense qu'il s'agit d'un balnéaire d'eau de rivière, composé de deux piscines, terminées, chacune, par une villa luxueuse.

Mais les ouvriers ont dû momentanément cesser les travaux, à cause des inondations, et, en atendant qu'ils puissent les reprendre, sont employés à déblayer le pourtour de l'amphithéâtre, dont l'aspect devient chaque jour plus grandiose.

Indiens et matelots. — On n'a pas oublié l'émouvant naufrage du transatlantique allemand *Cimbria*, dans lequel plus de 400 personnes ont péri. On devine les scènes navrantes qui se sont produites dans cette terrible catastrophe. En voici une, horrible entre toutes, et dont le récit a été fait par les quelques survivants du naufrage.

On sait qu'il se trouvait à bord du *Cimbria* six indiens du Michigan, qui, après avoir été exhibés pendant six mois devant les curieux de Berlin, regagnaient les prairies de leur patrie. Lorsque après la collision, les trois cents émigrants se précipitèrent en désordre vers les chaloupes, les Peaux-Rouges, brandissant leurs terribles tomahawks et frappant d'estoc et de taille sur tous ceux qui leur barraient le passage, parvinrent, après avoir tué ou blessé une trentaine de personnes, j'usqu'aux embarcations qu'on était en train de mettre à l'eau.

Intervenant dans cette œuvre avec une brutalité sauvage, ils allaient entièrement compromettre le sauvetage, lorsqu'un officier, à la tête de quelques matelots armés de revolvers et de barres de fer, les chargea résolument : on fut obligé de les assommer avant de pouvoir continuer le sauvetage. Mais un temps précieux avait été perdu ; on ne put lancer à l'eau que deux chaloupes, et sur 400 passagers 90 à peine échappèrent.

Un vol très parisien. — M. Monico, ex-marchand de vins, place Maubert, dînait, avant-hier, dans un restaurant du faubourg St-Denis. Il se trouvait à côté de deux individus se disant, comme lui, italiens.

La conversation s'engagea.

Monico confia à ses nouveaux amis qu'il avait pour 10 000 fr. de titres, et qu'il serait heureux de les réaliser.

« Qu'à cela ne tienne, lui dit un de ses interlocuteurs; en qualité de compatriote, je veux vous obliger ; je suis employé chez un banquier de province, venez demain me trouver, à dix heures, devant l'église des Petits Pères, je vous ferai conclure l'affaire dans de bonnes conditions. »

Le lendemain, Monico, un sac contenant ses titres à la main, se trouvait au rendez-vous : il vit venir son nouvel ami, accompagné d'un inconnu, porteur d'une grosse sacoche, à peu près semblable à la sienne. « Allons déjeuner, opinait-on, et au dessert les affaires sérieuses! » Ainsi fut fait.

Le café servi : « Je vais chercher des cigares », dit l'un.

« Moi, dit l'autre, je vais changer quelques billets de 1,000 fr., pour faciliter notre marché », et il saisit le sac du gogo, qu'il avait adroitement échangé avec le sien.

Au bout d'une heure, Monico, las d'attendre, prit la sacoche : « Bah ! se dit-il, ce n'est pas la mienne, mais elle est lourde et je ne perdrai pas tout. » Il ouvrit... Le sac contenait 19 fr. 90 en monnaie de billon.

Monico a raconté sa déconvenue au commissaire du boulevard Bonne-Nouvelle, qui fait rechercher les filous.

Il est par trop naïf aussi, ce Monico !

TRIBUNAUX

Lyon, 16 février

La cour d'appel a condamné aujourd'hui le nommé Biet à un an de prison et 2,000 francs d'amende, pour fabrication clandestine de dynamite

La maîtresse de Biet a été condamnée comme complice à 15 jours de prison et 100 francs d'amende.

—

Lyon, 16 février

Aujourd'hui, est venue devant la cour d'assises du Rhône, l'affaire de la *Comédie politique*, qui était poursuivie dans la personne de son directeur et de son gérant, pour l'insertion du manifeste de prince Napoléon. M. Poret, directeur, et M. Harly, gérant, ont été condamnés par défaut chacun à 6 mois de prison et 3,000 francs d'amende.

—

Tours, 16 février.

Le tribunal de commerce a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès en concurrence déloyale, intenté par la *France*, de Paris, à la *Petite France*, l'organe tourangeau de M. Daniel Wilson.

Le tribunal a ordonné que, dans les huit jours, le journal de Monsieur Gendre devrait imprimer son titre actuel de Petite France *du Centre et de l'Ouest*, en caractères de même type et de mêmes dimensions, — afin d'éviter toute confusion avec la *France*, qui est déboutée du surplus de ses fins et conclusions.

Les juges de Tours ne pouvaient pas faire moins ; mais il eut été légal et juste de faire plus, la jurisprudence est formelle en pareille matière.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Le conflit Chilo-Péruvien

New-York, 17 février.

Le Congrès péruvien se réunira à Arequipa, dans le mois de mars ; on croit qu'il décidera la continuation des hostilités.

Les Chiliens ont résolu d'occuper le Pérou jusqu'à ce que les Péruviens demandent la paix.

La question égyptienne

Londres, 17 février.

Le *Morning-Post* dit que M. de Noailles, ambassadeur de France à Constantinople, a déclaré au Sultan que jamais un ministère français ne sanctionnerait l'œuvre des Anglais en Egypte.

La conférence du Danube

Londres, 17 février.

Le *Morning-Post* dit que la conférence du Danube a décidé de prolonger les pouvoirs de la commission européenne pendant huit ans.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 17 février.

Présidence de M. Le Royer.

Bruits de couloirs

Il règne une grande animation dans les couloirs.

M. Feray d'Essonnes, membre du centre gauche, a adressé à M. Barbey, une lettre déclarant qu'il votera le projet de la Chambre. Cette lettre est très commentée. Le vote du projet de la Chambre paraît actuellement certain.

La commission n'a reçu communication d'aucun amendement.

L'union républicaine et la gauche républicaine ont décidé de voter le projet de la Chambre.

La Séance

La séance est ouverte à 2 heures.

Validation

L'élection de M. de Verninac est validée.

Les lois d'exception

Le Sénat aborde la suite de la discussion du projet de loi d'exception, voté par la Chambre.

La discussion générale est ouverte.

M. Challemel Lacour combat les conclusions de la commission.

L'orateur blâme la réponse dédaigneuse de la commission du Sénat, au désir de conciliation de la Chambre.

Il invite le Sénat à réfléchir sur les conséquences du rejet du projet Barbey, qui n'excède pas une mesure nécessaire de bonne justice.

On dit qu'il n'y a pas de droit contre le droit. Il s'agit de savoir si le droit réside dans quelques personnes issues de sang royal.

Le droit ne réside que dans la nation.

L'orateur conclut en disant qu'il votera le projet Barbey, parce qu'il faut constituer un gouvernement fort et respecté au-dedans et au-dehors.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

(Avis de M. Paul Pierrard, courtier, à Londres.) — Londres, le 15 février 1883. — Par suite de la rapidité et de l'importance inattendues des arrivages dans ces derniers jours, le comité des importateurs s'est réuni et vient de décider qu'on offrira toutes les laines arrivées jusqu'au 15 courant inclusivement, sans prolongement prolongé de la durée des ventes.

Les existences destinées à cette 1re série de ventes comprennent :

Provenances	Nouv. arriv.	Anc. exist.	Totaux
Sydney	76,119 b.	1,800 b.	77,940 b.
Port-Philippe	115,701 b.	6,500 b.	121,801 b.
Van Diemen	131 b.	—	131 b.
Adélaïde	52,688 b.	500 b.	53,188 b.
Swan River	2,779 b.	—	2,799 b.
Nouvelle-Zélande	13,604 b.	190 b.	13,794 b.
Total d'Australie, après déduction de 18,000 b. reexpéd.	242,153 b.	9,500 b.	251,653 b.
Cap de B.-Espér., après déduction de 12,000 b. reexpéd.	28,499 b.	6,500 b.	44,999 b.
Total des colonies.	270,652 b.	16,000 b.	296,652 b.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 17 février 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 16 février

février	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.21	10.30	10.44	10.58	10.72	10.85	10.96	10.63

Recettes du jour : 28,000 balles contre 15,000 en 1882 et 38,000 en 1881.

Total de la semaine : 144,000 balles contre 73,000 en 1882 et 146,000 en 1881.

Saindoux

février	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.
11.72	11.70	11.87	11.98	12.02	12.04	12.06	11.99	11.99

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
0/0	74 1/2	74 1/2	74 1/2	73	72	00	00	00

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	déc.
7.10	7.20	7.25	7.45	7.60	7.65	7.70	00	0.00

Froment

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août.
	125	125 1/4	127	128	127 1/4		

Roubaix, le 17 février 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 17 février.

Ventes 1,300 b. Marché inchangé.

Liverpool, 17 février.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 17 février.

New York, 10 1/4.	
Recettes 28,000 b	
New Orléans low middling	72 c/c.
Savanah » »	00 c/c.

PARIS, 17 février. — *Huile de Colza* 10 k. fut com. etc. 1 0[illegible] courant 107 ... mars 108 ..; 4 de mai 1[illegible] 50, 4 derniers 53 50 — *Huile de lin :* courant 59 ..., mars 59 20; 4 de mai 61 75; 4 derniers 62 25 — *Spiritueux* 1re q. 3/6, 80° 6/6 c. esc 10 k.: courant 50 25, mars 50 ..; 4 de mai 52 75; 4 derniers 52 .. — *Sucres bruts* 88° : disp. 50 25 à 50 50 — *Sucres blancs* n° 3 : courant 58 7; mars 59 25; mars-avril 59 50 4 de mai 60 75. — *Sucres raffinés